



PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2010-2014

La réalisation d'un troisième plan d'action de la politique culturelle de la Ville adoptée en 2000 est le résultat d'un processus de consultation et d'un travail important de réflexion des membres du comité de l'action culturelle. Le processus a débuté en septembre 2009, a été adopté par le Conseil municipal le 14 septembre 2010 (10-09-423) et prolongé le 27 septembre 2011 jusqu'en 2014 (11-09-388).

Tout d'abord, il faut préciser que les définitions et les orientations de la Politique culturelle n'ont pas été remises en questions puisqu'un bilan des dix dernières années d'existence de cette politique est en cours. Elles sont toujours actuelles et reflètent encore bien les préoccupations en matière de culture et de patrimoine pour Baie-Saint-Paul. Ensuite, l'approche consultative privilégiée depuis les tous débuts de la Politique culturelle a été poursuivie et d'est traduite, en novembre 2009, par une invitation publique (communiqué) dans les médias, l'envoi de 357 questionnaires par la poste ou par courriel et la réalisation de 8 entrevues individuelles ciblées avec différents acteurs culturels. Près d'une trentaine de questionnaires complétés ou de mémoires ont été déposés et ont servi de base pour la préparation du plan d'action qui suit. Le projet de plan d'action a été présenté le 10 juin 2010 au carrefour culturel Paul-Médéric en présence de 70 personnes. Les commentaires recueillis ont permis de faire quelques ajustements pour la réalisation de la version finale.

Ce plan d'action permet d'orienter les actions à privilégier pour les trois prochaines années et constitue un pré-requis pour la signature d'une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec. Cette entente permet à la Ville de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de certains projets inscrits au plan d'action qui correspondent également aux objectifs du Ministère et qui sont identifiés à l'Annexe A de l'Entente. Il faut aussi préciser que parmi les actions identifiées, certaines ne nécessitent pas d'investissement financier et pourront aussi être réalisées. En fait, la révision du rôle et de la composition du comité de l'action culturelle en lien avec les autres comités et les autres acteurs culturels, dont le Musée d'art contemporain avec qui els liens doivent être renforcés dans le but d'assurer une représentation significative du milieu culturel, est une priorité. Le rôle et la situation de chaque acteur, dont le carrefour culturel Paul-Médéric, doit viser un ensemble culturel cohérent et complémentaire.

Le comité d'action culturelle était alors composé de Mme Rachèle Fortin, présidente et représentante du champ d'action de la formation, de Mme Cécilienne Lavoie, représentante du champ d'action de la création et de la production, de M. Jean-Claude Turcotte, représentant du champ d'action de l'animation, de Mme Annie Vaillancourt, représentante de la MRC de Charlevoix et de Mme Johanne St-Gelais, agente de développement culturel à la Ville.



PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2010-2014

ORIENTATION 1 : FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

Établir des ponts entre les intervenants du domaine culturel et la population locale en proposant que soient développés des produits culturels et artistiques qui, tout en demeurant des attraits touristiques, s'inscriront dans une perspective permettant d'éveiller et de rejoindre les besoins et les attentes culturels des citoyens.

PRIORITÉ : Favoriser une participation accrue de la population locale aux activités culturelles en visant prioritairement les jeunes et les familles et développer ainsi un véritable sentiment d'appartenance à l'identité culturelle de la ville

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSÉES	2010	2011	2012
1.1 Maintenir et diversifier l'offre culturelle en s'assurant de la contribution et de la collaboration des principaux acteurs culturels dans le respect des missions respectives	1. 1.1 Diversifier la nature de la programmation et élargir les clientèles visées	-Développer une offre culturelle jeunesse, famille et aînés	X	X	X
		-Intégrer de nouveaux secteurs d'activités	X	X	X
		-Favoriser l'établissement d'une programmation culturelle sur quatre saisons	X	X	X
1.2 S'assurer que les équipements publics à vocation culturelle de la municipalité répondent aux attentes et besoins de la population	1.2.1 Faire du Carrefour un centre socio-culturel animé	- Préciser son identité et l'exploiter en faisant valoir ses caractéristiques (vision, plan d'action) et évaluer la faisabilité des projets soumis (CLIC, SOLIC, TVCO)	X		
		- Élaborer une politique de gestion des locaux		X	
		- Mettre en place des activités et des événements à caractère populaire et familial	X	X	X
		- Favoriser les activités d'animation en collaboration avec les artistes et les acteurs culturels	X	X	X
		- Susciter la participation et l'implication des acteurs à l'organisation d'activités et événements culturels	X	X	X

	1.2.2. Consolider le rôle de la bibliothèque René-Richard	- Évaluer les besoins (agrandissement) et revoir l'organisation des espaces		X	
		- Créer des liens avec la Bibliothèque Laure-Conan (La Malbaie)	X	X	X
	1.2.3 Élargir l'utilisation de l'Habitat 07 à des fins culturelles et prolonger les périodes d'accessibilité	- Évaluer la possibilité d'en faire une résidence d'artistes en basse saison		X	
1.3 Améliorer la communication	1.3.1 Utiliser davantage les outils disponibles	- Profiter des tribunes publiques gratuites	X	X	X
		- Développer des partenariats avec la presse locale	X	X	X
1.4 Exprimer l'identité culturelle de la Ville et les éléments qui la distinguent	1.4.1 Identifier et développer des outils pour mettre en valeur, appuyer l'identité culturelle et permettre une meilleure conscientisation	- Créer un outil de sensibilisation destiné à la population			X
	1.4.2 Investir les lieux publics de façon à assurer la présence de la culture	- Procéder à la rédaction d'une politique d'art public		X	
	1.4.3 Donner une couleur culturelle aux événements autres de toute nature	- Favoriser la présence de la culture et des acteurs de la région dans les autres événements	X	X	X
	1.4.4 Identifier les créneaux porteurs	- Faire un bilan des dix dernières années d'existence de la politique culturelle	X		

ORIENTATION 2 : VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES		Les richesses patrimoniales se divisent en deux groupes : matérielles (éléments tangibles, identifiables, mesurables, observables) et immatérielles (ensemble des expressions d'une mémoire fugitive). Un trésor acquis de longue date, mais encore peu connu et peu exploité, compte tenu de l'immense potentiel. Note : Le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont indissociables dans notre communauté et, par le fait même, leur protection doit aussi être envisagée comme un tout			
PRIORITÉ : Garder bien vivantes la mémoire du passé afin de cultiver la fierté d'être Charlevoisien, aujourd'hui et maintenant.					
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSÉES	2010	2011	2012
2.1 Conserver et protéger le patrimoine matériel et immatériel	2.1.1 Mettre en place des outils de protection	- Mettre en place et adopter des règlements visant à protéger et respecter le patrimoine (Ex : PIIA, PAE, citation, protection des ciels étoilés),	X	X	X
		-Consolider et conserver les PIIA actuellement en vigueur	X	X	X
2.2 Soutenir, supporter et encourager les initiatives visant la protection et la conservation du patrimoine	2.2.1 Mettre en place des outils de support	- Conserver et/ou bonifier le programme associé au Fond du patrimoine culturel Québécois (MCCFQ)	X	X	X
		- Réviser et compléter l'inventaire des bâtiments (biens résidentiels) et sites patrimoniaux sur le territoire	X	X	X
		- Réaliser des études afin de documenter et de permettre l'identification d'actions à réaliser			
		-pour le potentiel archéologique de Baie-Saint-Paul	X		
		-pour l'attribution et l'aménagement d'espaces réservés à la mise en valeur des savoir-faire traditionnels dont le textile	X		
		- Établir un lien entre le GRIP, le CAC et le CCU	X		
2.3 Informer, sensibiliser et éduquer la population	2.3.1 Mettre en place des outils de sensibilisation, d'information et d'éducation visant à susciter l'intérêt et l'engagement des citoyens	- Tenir ou présenter des conférences sur le patrimoine	X	X	X
		-Production d'un guide/document de références présentant les composantes identitaires de secteurs identifiés à protéger (ex : rue Saint-Joseph)			X
		-Développer des projets de sensibilisation pour et avec les jeunes			X
		-Mettre en œuvre une autre portion du circuit du patrimoine (Ex : volet archéologique, volet audio-guide)		X	X

ORIENTATION 3 : RENFORCER LE PARTENARIAT CULTUREL		Agir en partenariat est nécessaire lorsqu'une ville comme Baie-Saint-Paul veut accroître l'apport du secteur culturel dans son développement économique et aussi s'affirmer comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec. La municipalité et tous les intervenants devront innover et trouver de nouvelles sources de financement, afin de soutenir un développement culturel cohérent, durable dans ses manifestations et assurer la continuité en encourageant la relève.			
PRIORITÉ : Partager une vision commune et générer une meilleure harmonisation (humaine et financière) des actions en impliquant les artistes, les institutions du milieu et le secteur privé.					
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSÉES	2010	2011	2012
3.1 Favoriser la concertation avec les principaux acteurs socio-économiques et culturels, notamment le Musée d'art contemporain	3.1.1 Travailler de concert avec ces acteurs dans un objectif de complémentarité	-Assurer une représentation significative au comité de l'action culturelle et réviser la mission -Mettre en place une politique d'accréditation des organismes et d'accès aux équipements et services de la ville	X		X
	3.1.2 Maintenir et renforcer les collaborations avec ces acteurs et le réseautage	-Établir des mesures permettant le partage de service, d'expertise, d'équipements et de produits entre les principaux acteurs		X	X
	3.1.3 Travailler à la reconnaissance de l'importance et des retombées de la culture	-Élaborer un outil de sensibilisation destiné aux acteurs socio-économiques		X	
3.2 Diversifier les occasions de partenariat	3.2.1 Établir de nouveaux partenariats	-Partager des expositions et/ou activités sur le territoire -Collaborer à la mise en place du programme gestion des loisirs secteur culture de la MRC	X	X	X
	3.2.2 Trouver de nouvelles sources de financement	-Identifier les occasions de partage de certains frais	X	X	X

ORIENTATION 4 : MAINTENIR, DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES MANIFESTATIONS CULTURELLES		Mettre en place des mécanismes pour faire connaître les diverses manifestations du milieu culturel et faciliter la circulation de l'information relative aux activités, aux produits culturels et artistiques offerts. La visibilité des manifestations culturelles consiste aussi à diriger les gens vers les lieux propices d'échanges, de communication et d'apprentissage de certaines disciplines culturelles.			
PRIORITÉ : Encourager les collaborations pour poursuivre la mise en valeur des arts visuels tout en accordant une place aux arts de la scène, à la littérature, au théâtre et à toute autre discipline culturelle					
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSÉES	2010	2011	2012
4.1 Encourager la diversité de l'offre culturelle	4.1.1 Consolider le créneau de l'art visuel	- Poursuivre le soutien financier accordé au Musée d'art contemporain et à Rêves d'automne et les collaborations existantes - Maintenir des espaces d'exposition, d'animation et de création	X	X	X
	4.1.2 Collaborer avec les acteurs culturels existants	- Poursuivre le soutien financier pour le développement de la diversité de l'offre culturelle (SOLIC, etc.) et de projets structurants - Mettre en œuvre des activités pour les jeunes, la famille et les aînés	X	X	X
	4.1.3 Encourager le développement d'activités culturelles à caractère populaire		X	X	X
4.2 Assurer à la présence des artistes et acteurs culturels dans les différentes manifestations	4.2.1 Maintenir les collaborations existantes et trouver de nouvelles avenues	- Cibler les organisateurs de manifestations et proposer des arrimages entre ceux-ci et les acteurs culturels	X	X	X

ORIENTATION 5 : RECONNAÎTRE LE STATUT DE NOS ARTISTES ET ARTISANS		Cette orientation vise principalement à créer une philosophie et une structure d'accueil pour les créateurs professionnels de Baie-Saint-Paul et à reconnaître la qualité de leur travail. La Municipalité veut créer des conditions favorables pour intégrer les différentes formes d'œuvres dans la vie culturelle et augmenter la visibilité de ses artistes sur son territoire, afin que tous les citoyens soient éveillés à toutes les formes de création et à tous les modes d'expression.			
PRIORITÉ : Valoriser le rôle des artistes et artisans tout en suscitant une plus grande implication de leur part dans l'avenir et le positionnement de Baie-Saint-Paul comme ville d'Art et de Culture.					
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	ACTIONS PROPOSÉES	2010	2011	2012
5.1 Promouvoir la production des artistes et artisans	5.1.1 Offrir des occasions de visibilité aux artistes et artisans	- Développer la vitrine des arts et la présence d'expositions locales au Carrefour culturel et à la Bibliothèque - Établir des partenariats avec d'autres établissements culturels favorisant la circulation de la production des artistes et artisans de la région	X	X	X
	5.1.2 Promouvoir le répertoire culturel	- Compléter le répertoire sur le site web de la Ville et le faire connaître	X	X	X
	5.1.3 Encourager et faciliter la production	- Aménager des espaces publics pour permettre la production (achat de petits équipements ou d'affichage pour faciliter la production).			X
5.2 Encourager et susciter la contribution des artistes et artisans au développement de la ville	5.2.1. Associer les artistes à la réflexion municipale	-Participer au programme de mentorat en culture piloté par le CLD -Assurer la présence d'un artiste au sein de comités consultatifs	X	X	X